



PRESENTATION DU PROJET

MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR LA COMMANDE D'UNE OU PLUSIEURS REALISATIONS ARTISTIQUES A CREER

APPEL A CANDIDATURES

COMMANDE D'UNE ŒUVRE D'ART AU TITRE DE L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES DITE « 1% ARTISTIQUE »

CONSTRUCTION DU BATIMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES A TARBES

Département des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent

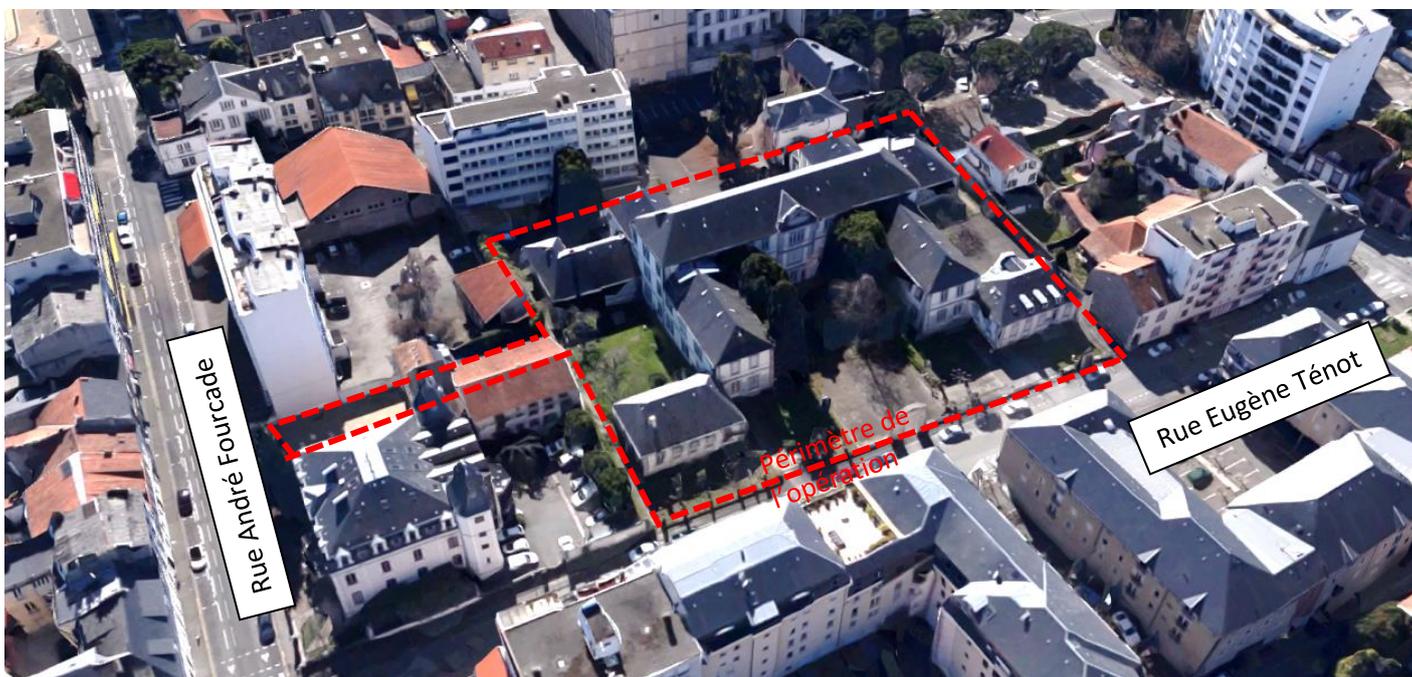
CS 71324

65013 TARBES CEDEX 9

Tél : 0562567249

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Situation du projet



1.2. Photographies du site actuel



Vue angle Nord-Ouest

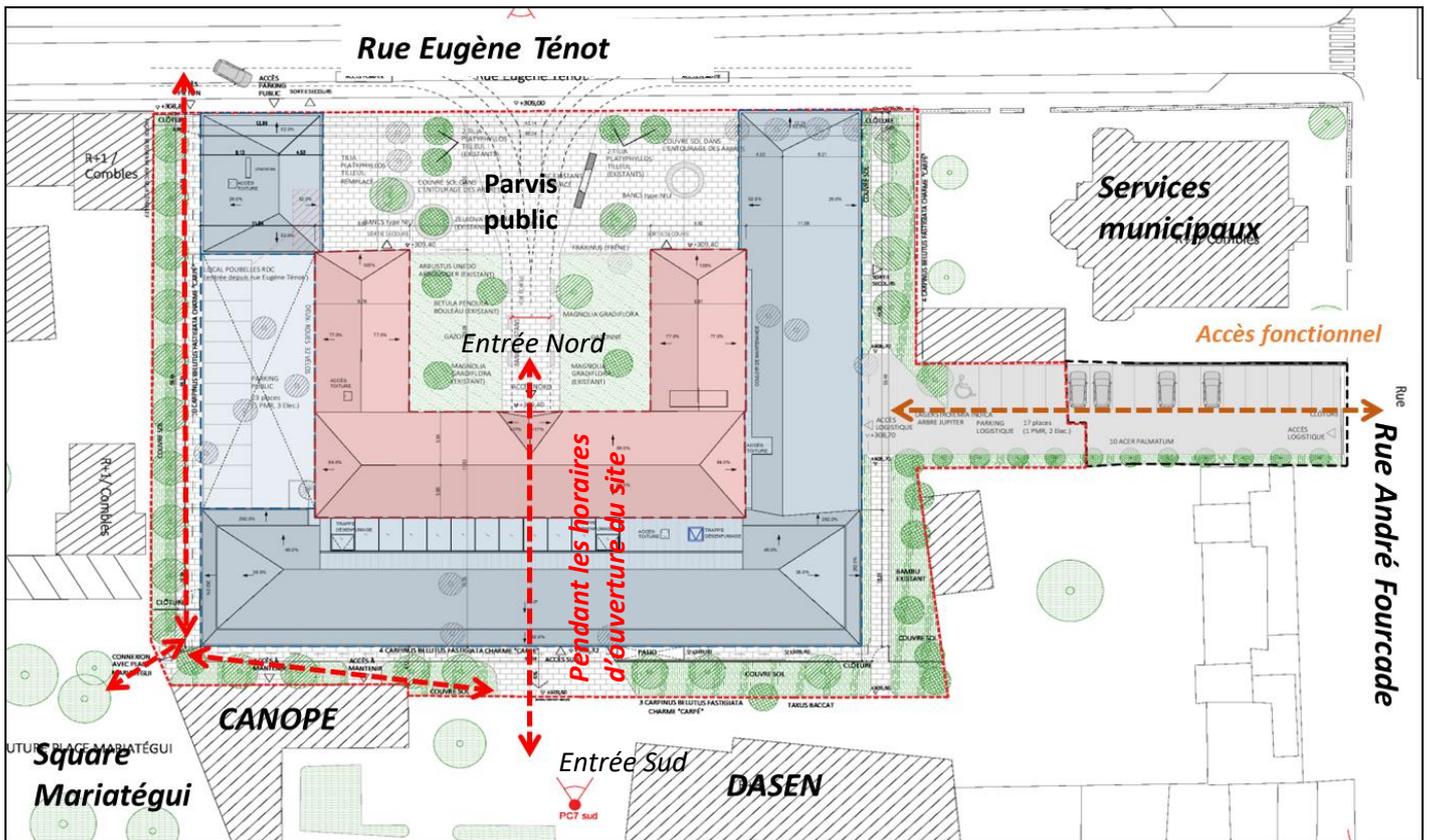


Cour Nord



Fronton Nord

1.3. Fonctionnement futur du site



--- Cheminements piétons publics

Bâtiment existant conservé : pôles publics et espaces administratifs

Bâtiment en extension : espaces de traitement des fonds, magasins, logement de fonction



2. PARTI PRIS ARCHITECTURAL

Extrait de la notice architecturale – IDOM :

Un contexte urbain incontournable

« L'ancien site de l'École Normale s'inscrit aujourd'hui au cœur d'un quartier résidentiel, tout en étant à proximité du centre-ville. Cette situation le convertit en un lieu idéal pour abriter un équipement qui recevra du public et animera le quartier, tout en assumant un flux de personnes limité qui ne perturbera pas le calme dont bénéficient les riverains. Deux échelles se manifestent sur les limites de la parcelle : la première échelle présente un bâti à faible hauteur distribué selon un plan ordonnancé vers la rue Eugene Ténot, où se trouve l'accès principal du bâtiment ; une seconde échelle de plus grande hauteur (R+3) se dresse au sud. La première intention édictée sera ainsi de préserver les échelles existantes dans le quartier en y intégrant harmonieusement l'extension pour accueillir les Archives.

L'ensemble bâti de l'ancienne École Normale dessine des tracés ordonnés, aux édifices de belles proportions et constituant un patrimoine de valeur à préserver dans la mémoire locale : ce projet architectural représente une opportunité pour lui rendre sa visibilité, son caractère symbolique, et l'ériger en un bâtiment iconique de l'identité des Tarbais. Le bâtiment ne peut être dissocié de ses espaces piétonniers jardinés, notamment la cour principale signalant l'entrée, qui induit une fonction de future place publique à mettre en valeur.

Du point de vue urbain, nos objectifs sont donc la préservation de l'échelle existante et la vocation de concevoir une place publique. C'est pourquoi nous avons opté pour une démolition minimale du bâtiment existant, afin de conserver le contexte urbain que les habitants du quartier apprécient. La proposition doit être capable de maintenir l'image représentative de l'ancienne École Normale et de conserver l'échelle urbaine. »

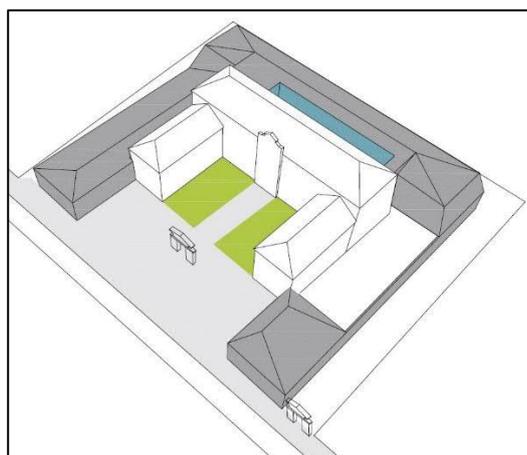


Préserver l'existant

« Dans la démarche de limiter le plus possible la démolition de l'existant, le corps central est maintenu, cet ensemble en forme de « U » étant le plus représentatif du point de vue urbain car il formalise le parvis d'accès. Les deux ailes sont également conservées les deux ailes existantes, seuls les pavillons auxiliaires seront démolis. La volumétrie des nouvelles constructions est optimisée afin de limiter leur hauteur et réduire l'impact visuel.

L'extension entoure le bâti ancien par l'extérieur, la volonté affichée étant de respecter l'existant : les nouveaux bâtiments suivent la trame en U de l'ancien pour former un écrin mettant en valeur le patrimoine.

Le parti-pris général s'axe sur une volumétrie échelonnée afin de caractériser l'entre-deux de ce site. La proposition préserve l'architecture du contexte urbain R+1 au Nord et R+3 au Sud – ainsi que la symétrie du corps central et ses deux ailes. Un traitement différencié s'applique entre le Nord et le Sud, en s'adaptant aux réalités distinctes du bâti existant. Le volume le plus haut de l'extension est disposé au Sud, en face des bâtiments existants de plus grande hauteur, tandis que les deux nouvelles ailes au Nord répliquent la hauteur des ailes préexistantes dans un souci de respect et de continuité. »



Parti-pris architectural

« Le parti-pris architectural s'inscrit dans le respect de l'existant, tout en proposant une contemporanéité subtile. La volumétrie des deux nouvelles ailes au Nord attire l'attention sur l'existant et offre une image renouvelée et ordonnée de l'accès par la cour arborée. Au Sud vers la rue Georges Magnoac, l'extension, conçue dans le respect des contraintes urbaines, propose une seconde façade principale. Une double entrée publique est articulée, au Nord en conservant l'entrée « monumentale » et au Sud en transformant ce qui était une entrée « de service » en un nouvel accès principal. Cette double entrée apporte une nouvelle perméabilité au bâtiment, un axe traversant dans la parcelle, fabriquant une porosité urbaine. L'entrée Nord s'ouvre sur la ville en supprimant la clôture de la rue Eugène Ténot, la cour arborée devient un espace public de promenade, un lieu où il fait bon s'asseoir, se rencontrer, échanger.

L'entrée Sud est signifiée par un auvent contemporain en forme de polyèdre qui s'immisce en creux dans le volume, et s'élargit progressivement sur l'extérieur pour signifier l'ouverture du bâtiment à la ville. Le flanc droit s'étire pour donner une continuité et matérialiser la clôture sur le flanc Est.



Notre proposition tisse un lien matériel et volumétrique entre les anciennes toitures et les nouvelles. Le schéma architectural de l'ensemble était conçu par addition,

notre proposition suit la même séquence, en conservant l'esprit de construction d'origine. L'extension est faite par ajout d'éléments et non pas par contraste avec l'existant, il s'agit ici de créer un autre « tout ».

Au nord sur les deux nouvelles ailes de l'extension, la toiture à deux pans en ardoise ne rompt pas avec la séquence de l'existant. Les pans extérieurs, de plus grandes dimensions, s'avancent vers le cœur du bâtiment et créent une nouvelle symétrie, sublimant l'existant.

Un patio couvert établit un espace de respiration et de connexion entre le bâtiment existant et l'extension, un espace singulier de rencontre entre l'ancien et le nouveau. S'étirant du sous-sol au R+3, il concentre les deux noyaux de circulation verticale, le public et le privé, et déploie un jeu de hauteurs où les usagers ont des visuels sur différents espaces, formant une colonne vertébrale facilitant la lisibilité des différents usages du bâtiment. Ce patio est aussi la « passerelle » de la nouvelle double entrée publique, et creuse un puits de lumière naturelle jusqu'au niveau de sous-sol du bâtiment.

Les matériaux utilisés pour l'extension s'inscrivent dans la continuité, avec des façades revêtues d'un enduit peint en blanc, un socle en pierre d'Arudy d'origine locale et des toitures en ardoise. Seul un nouveau matériau est introduit, le bois, sur certains éléments « singuliers » du nouveau bâtiment : des lames en bois, dont les essences seront spécialement choisies pour garantir sa tenue dans le temps, habillent l'accès et la clôture limite sud, les menuiseries extérieures et le long du périmètre du stationnement couvert.

L'aménagement intérieur du Hall d'accueil, également habillé de bois, esquisse des lignes courbes qui adoucissent l'atmosphère et amènent de façon organique les usagers vers les différents espaces.

Notre proposition met en exergue les espaces de valorisation en les situant au rez-de-chaussée de l'ancienne Ecole Normale : l'accueil et l'espace pédagogique prennent place dans le corps central, l'espace d'exposition dans l'aile Est et la salle de conférence dans l'aile Ouest. Ils apporteront ainsi un espace culturel de médiation et de vie au sein du quartier. La salle de consultation des Archives, lieu de calme, est située dans l'espace le plus « singulier » du bâtiment existant, sous la charpente en bois de la toiture, mettant en valeur le patrimoine architectural hérité.

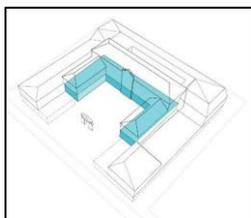


3. FONCTIONNEMENT DU SITE

3.1. Organisation par pôle

Pôle valorisation

Le pôle valorisation recouvre l'ensemble des espaces ouverts au public.



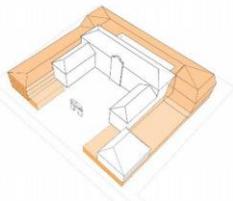
Les espaces de valorisation sont situés au RDC du bâtiment existant : l'accueil et l'espace pédagogique s'inscrivent dans le corps central, l'espace d'exposition dans l'aile Est et la salle de conférence dans l'aile Ouest. Ils sont tous de plain-pied et leur accès s'effectue depuis le Hall d'accueil. Les ouvertures existantes sont conservées et élargies pour favoriser la communication et les flux entre les 3 pôles, ainsi que le contrôle visuel depuis la banque d'accueil.



La salle de consultation est située sous la charpente en bois au R+3 du corps central, lui conférant un aspect symbolique et une atmosphère agréable pour les usagers tout en offrant une vision complète du fonctionnement des archives et une vue sur la cour arborée.

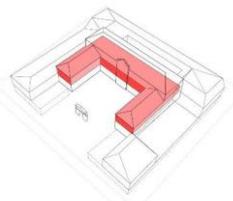


Pôle conservation



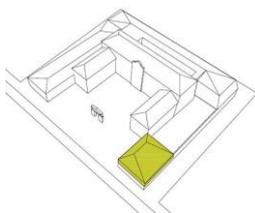
Le pôle conservation regroupe les magasins et les locaux de traitement des fonds. Ces espaces sont uniquement situés dans le bâtiment en extension, répartis sur tous les étages et organisé pour un fonctionnement depuis la réception des fonds jusqu'aux magasins d'archivage. Le pôle conservation est inaccessible au public.

Pôle administratif



Le pôle regroupe les bureaux de l'ensemble des agents du site. Localisé au R+1 du bâtiment central existant, cet espace est proche des espaces publics (RDC et R+2) pour recevoir de possibles visites sans traverser des zones restreintes. Le pôle administratif est également à proximité du pôle conservation au moyen du noyau de circulation vertical situé à l'Est, pour que les agents puissent passer d'un espace à l'autre de manière aisée dans le cadre des différentes tâches qu'ils réalisent dans leur travail.

Logement de fonction



L'opération comprend un logement indépendant, dédié au Directeur des Archives.

3.2. Activité du service des Archives

Les Archives départementales accomplissent 5 missions principales :

Collecter les archives

Cela consiste à mettre en place toutes les mesures pour assurer la bonne conservation chez les producteurs d'archives et une transmission dans de bonnes conditions des archives ayant vocation à être conservées « définitivement » : cela implique contrôle mais aussi autorisation d'éliminations et, évidemment, organisation de la prise en charge des documents et données.

Classer

Cette opération essentielle permet de décrire et indexer les archives pour les rendre accessibles aux chercheurs par l'intermédiaire « d'instruments de recherche » (inventaires, bases de données, etc.)

Conserver

Missions « cœur » du service, elle a pour objectif d'assurer la pérennité des archives, tant par des mesures préventives (conditions climatiques, « conditionnement » c'est-à-dire mis en boîtes adaptées, mise en place d'un outil de conservation des données numériques, numérisation) que par des mesures curatives (restauration, reliure, etc.).

Communiquer

Il s'agit de mettre à disposition des publics, dans leur diversité (amateurs comme professionnels, historiens comme généalogistes, curieux comme à la recherche de droits) les documents, données, informations dont ils ont besoin, tant sur place (salle de consultation) qu'à distance (courriers, mise en ligne).

Valoriser

Par des expositions, conférences, publications, les archives sont utilisées pour être mises en valeur et offrir des outils de compréhension du territoire et de son histoire.

Une part importante de cette activité est orientée vers les publics scolaires afin de donner une dimension locale concrète à l'apprentissage, en particulier de l'histoire.

Ces missions s'exercent principalement à destination des archives « publiques » produites sur le territoire départemental (services de l'Etat, du Département, établissements hospitaliers, établissements publics, communes et EPCI, notaires) mais également en matière d'archives privées (personnelles, familiales, professionnelles, d'association, partis, syndicats ou entreprises, etc.).

La forme des documents conservés est variable : des parchemins médiévaux aux enregistrements numériques contemporains en passant par toutes formes de liasses, registres, photographies, affiches, cartes postales, dessins, gravures, films, enregistrements audiovisuels, etc. sans oublier les livres et collections de « périodiques » de la bibliothèque historique.

Les Archives départementales sont donc le réceptacle et l'écrin de conservation des sources de l'histoire et de la mémoire du Département : elles sont à la fois le reflet du territoire et des éléments qui contribuent à le comprendre, le présenter, l'expliquer.